

# CLASSE M MARBLEHEAD IRSA

2018

## FORMULAIRE DE MESURE DU BATEAU *(ceci n'est pas un certificat)*

Autorité: IRSA – ASSOCIATION INTERNATIONALE DE VOILE RADIOCOMMANDEE

POUR OBTENIR UN CERTIFICAT	
1	Le numéro d'enregistrement de la <b>coque</b> doit être émis par l' <b>autorité de certification</b>
2	Un <b>mesureur officiel</b> effectuera les contrôles de certification
3	Une fois remplis, les formulaires de certification seront envoyés à l' <b>autorité de certification</b> du propriétaire, accompagné des éventuels frais qui pourraient être requis.

Numéro de coque	
Nom du bateau	
Nom du propriétaire	
Adresse du propriétaire	
Type du modèle	
Architecte	
Constructeur(s)	
Date du contrôle de certification initial	

<b>NB - Autorité de certification</b>	Lors de la délivrance d'un numéro d'immatriculation de coque, envoyez au demandeur une copie du formulaire de mesure du bateau et du formulaire de mesure du gréement / voile.
	Conservez tous les formulaires de mesure lors de la délivrance d'un <b>certificat</b> .
	Le <b>certificat</b> a été délivré au propriétaire

oui/non

NB - JUGEURS	
1	Le <b>contrôle de la certification</b> doit être effectué conformément aux Règles d'Équipement des Voiliers, sauf dans les cas où les <b>règles de la classe</b> sont différentes.
2	Si le <b>mesureur officiel</b> a des doutes quant à l'application des <b>règles de classe</b> ou à la conformité d'une partie du <b>bateau</b> avec les <b>règles de classe</b> , il doit le signaler sur le ou les formulaires de mesures avant de les envoyer à l' <b>autorité de certification</b> et ne pas signer le formulaire ni les <b>voiles</b> .
3	Le <b>bateau</b> doit respecter toutes les <b>règles de classe</b> des sections D, E, F, G et H, même si certaines des règles ne sont pas mentionnées sur les formulaires de mesure.

### COQUE

1	D.1.2	Le numéro d'immatriculation de la <b>coque</b> est-il indiqué à un endroit facilement visible sur une partie non amovible de la coque par l'un des éléments suivants: peinture, gravure, collage, moulage?	oui/non
2	D.2.1	Existe-t-il une <b>marque limite</b> de pont inscrite sur le plan médian de la coque, près de la position du mât correspondant à chaque groupe de gréement / voiles enregistré sur le formulaire de mesure?	oui/non
3	D.2.1	Chaque <b>marque limite</b> de pont est-elle de 5 mm de diamètre minimum?	oui/non
4	D.2.2 (b)	La protection en élastomère de 13 mm à l'avant de la coque est-elle présente ?	oui/non

5	D.2.3 (a)	La <b>coque</b> est-elle bien <b>monocoque</b> ?	oui/non
6	D.2.3 (b)	À l'exception des ouvertures pour <b>appendices de coque</b> , la <b>coque</b> a-t-elle:	
7	<1>	des vides à la flottaison et/ou dans la partie immergée ?	oui/non
8	<2>	des creux dans la vue en plan et / ou le profil de la partie immergée dépassant 3 mm?	oui/non
9	<3>	des creux transversaux dans la partie immergée dépassant 3 mm lorsqu'ils sont mesurés parallèlement au plan de flottaison, comme illustré à la figure J.4?	oui/non
10	D.2.4	La longueur de la <b>coque</b> , par rapport au plan de référence de la flottaison décrit dans la figure J.2, est-elle comprise entre 1275 mm et 1290 mm?	oui/non
11	D.2.4	Le <b>maître bau</b> de la <b>coque</b> est-il large de 100 mm ou plus?	oui/non

### GREEMENTS

13 Le/les formulaires de jauges des gréements suivants sont-ils joints :

Gréement A	oui/non
Gréement B	oui/non
Gréement C	oui/non

<b>COMMENTAIRES DU JAUGEUR</b>	Si le <b>mesureur officiel</b> a des doutes quant à l'application ou la conformité d'une partie du <b>bateau</b> avec les règles de classe, il doit l'indiquer sur le ou les <b>formulaires de contrôle de la certification</b> avant de les envoyer à l'autorité de certification et ne pas les signer ni les voiles
<b>DECLARATION DU MESUREUR</b>	Je confirme avoir pris les mesures qui figurent sur ce formulaire, que ces informations sont correctes et que, à ma connaissance, le bateau est conforme aux sections D, E, F, G et H des règles de la Classe Internationale Marblehead en vigueur à l'heure actuelle, sauf indication contraire ci-dessus.

Nom du mesureur Officiellement reconnu par la FFVoile  
(EN MAJUSCULE) (Autorité Nationale Française membre de WORLD SAILING)

.....  
Signature

.....  
Date

<b>DECLARATION DU PROPRIETAIRE</b>	À ma connaissance, à l'exception des équipements RC, aucun matériau d'une densité supérieure à 11 340 kg / m <sup>3</sup> n'a été utilisé pour la construction de cette coque et de ses appendices. Je m'engage également à entretenir ce bateau conformément aux règles de la classe et à ce que les modifications ou réparations d'équipement requises par le formulaire de jauge soient vérifiées par un jaugeur officiel avant utilisation.
------------------------------------	---

Nom du propriétaire

.....  
Signature

.....  
Date

Numéro de coque	0
Nom du bateau	0
Nom du propriétaire	0
Adresse du propriétaire	0
Type du modèle	0
Architecte	0
Constructeur(s)	0
Date du contrôle de certification initial	0